

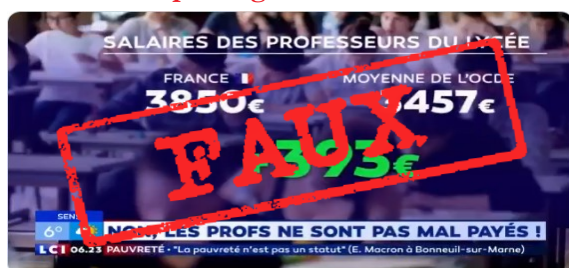
SCANDALE SUR LES SALAIRES

Ce début d'année scolaire a été marqué par la multiplication de déclarations mensongères portant sur les salaires des enseignants. Annonce d'une augmentation de 300 euros, instrumentalisation d'une étude de l'OCDE... le SNES-FSU rétablit la vérité !

Instrumentalisation du rapport de l'OCDE

Tous les ans, l'OCDE publie un rapport comparant les systèmes éducatifs. Après une lecture parcellaire, agrémentée de quelques erreurs méthodologiques de lecture statistique, des pseudo-experts affirment que les professeurs français sont mieux payés que leurs voisins de l'OCDE. Leur conclusion est toute trouvée : il ne serait pas nécessaire de revaloriser les salaires dans l'Éducation nationale.

→ Le SNES-FSU dénonce une présentation fallacieuse et méprisante qui vient alimenter le cliché d'une Profession privilégiée.



300 € en plus ? Une imposture !

La veille de la pré-rentrée, le ministre de l'Éducation nationale annonçait une augmentation de salaire de 300 €, se faisant ainsi passer pour un Ministre à l'écoute de la Profession. Cette annonce est, en réalité, une imposture à plus d'un titre. Il s'agit d'une augmentation brute annuelle qui couvre à peine l'inflation et cette mesure était prévue depuis 2016 ! Elle aurait dû s'appliquer au 1^{er} janvier 2019 si l'actuel Gouvernement ne s'était empressé de la reporter d'un an.

Personne n'est dupe de cette opération de communication qui révèle le profond mépris de Jean-Michel Blanquer pour les personnels de l'Éducation nationale.

Retraites : ne pas tomber dans le piège !

C'est désormais reconnu par tous, y compris au gouvernement, les enseignants seront les grands perdants de la réforme des retraites, avec une baisse des pensions allant de 274 à 952 euros par mois. Le Ministre ouvre la porte à une revalorisation dans le cadre de cette réforme : c'est un piège ! Cela reviendrait à accepter le cadre d'un nouveau système de retraites qui fait voler en éclat les principes de solidarité et laisse le montant des pensions incertain puisque la valeur du point dépend de la conjoncture économique. Une augmentation des primes est évoquée mais elles sont surtout un outil de néo-management très inégalitaire. Cette pseudo-revalorisation n'entrerait en vigueur qu'en 2025, date prévue pour la mise en place de la réforme. Inacceptable !

→ Avec le SNES-FSU, combattons la réforme des retraites et exigeons une revalorisation immédiate de nos salaires.

Un déclassé salarial sans précédent

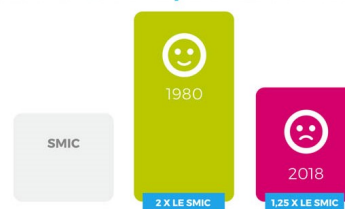
Nos professions sont notoirement sous-payées :

- en 1980, un professeur certifié débutait avec un salaire égal à 2 SMIC, il ne débute qu'à **1,25 SMIC** aujourd'hui,
- le salaire d'un professeur certifié avec 10 ans d'ancienneté n'atteint pas **2 000 € net mensuel**,
- en 20 ans, les professeurs ont **perdu l'équivalent de 2 mois de salaire par an**,
- aujourd'hui, les professeurs en début de carrière sont éligibles à la **prime d'activité**, mesure qui relève des dispositifs de lutte contre la pauvreté, preuve de l'indigence des salaires.

Depuis plus de 10 ans dans le second degré, les concours ne font pas le plein : le métier n'attire plus et la question salariale en est une explication centrale.

→ Pour le SNES-FSU, il y a urgence à prendre la mesure du déclassé que subissent nos professions et revaloriser nos salaires et nos conditions de travail !

En 1980, professeurs, CPE et PsyEN débutant-e-s gagnaient 2 X le SMIC, aujourd'hui c'est 1,25 X le SMIC.



#SalaireCorrectExigé

Sources : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>

sn
esu
fsu

Le processus PPCR de revalorisation doit reprendre avec :

- ✓ accélération des débuts de carrière (commencer la carrière à l'actuel 4^{ème} échelon) ;
- ✓ aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service ;
- ✓ accès à la classe exceptionnelle pour tous avant le départ en retraite.

Le SNES-FSU demande également :

- ✓ le doublement de l'ISOE pour tous ainsi que celui de l'indemnité forfaitaire des CPE et l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et PSY-EN ;
- ✓ une véritable prime d'installation pour les jeunes collègues à l'entrée dans nos métiers.

Avec la FSU, il continue d'exiger :

- ✓ la revalorisation du point d'indice avec un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années.